

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 19 MARS 2009**

L'an deux mil neuf, le jeudi dix neuf mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle annexe à la mairie, sous la présidence de Monsieur LE BARRON Gérard, Maire.

Présents : Messieurs Le Barron, Lallouet, Paquet, Robillard, Moncel, Durand, Chapron, Duhamel, Armand, Mesdames Imbeaud, Cattaneo, Le Roux, Manoury, Lorgerie.

Absent : Mr Durel

Procuration : //

Vote du compte administratif de la commune 2008

Mr Robillard Maire Adjoint, présente le compte administratif 2008 de Monsieur LE BARRON. Il s'équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement :

- Recettes réalisées : 725 872.35€
- Dépenses réalisées : 630 117.68 €
- Résultat de l'exercice : **95 754.67€ (excédent)**

Section d'Investissement :

- Recettes réalisées : 222 882.68 €
- Dépenses réalisées : 221 824.56€
- Résultat de l'exercice : **1 058.12 € (excédent)**
-

Reste à réaliser en investissement au 31/12/08 : 7 718.07 €

- o Fonctionnement : Ex précédent : 183 578 .64 €
Exercice 2008 : 95 754.67 €
Résultat de clôture : 279 333 .31€
- o Investissement : Ex précédent : - 4 319.90€
Exercice 2008 : 1 058.12 €
Résultat de clôture : - 3 261.78 €

Résultat cumulé : 276 071.53€

Le compte administratif 2008 de la commune est adopté à l'unanimité par les membres présents. (vote pour : 13 vote contre : // abstention : //)

Vote du compte administratif « Lotissement la Bruyère » 2008

Mr Robillard , Maire Adjoint, présente le compte administratif 2008 de Monsieur LE BARRON. Il s'équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement :

- Recettes réalisées : 344 955.40€
- Dépenses réalisées : 40 751.03 €
- Résultat de l'exercice : **304 204.37 € (excédent)**

Section d'Investissement :

- Recettes réalisées : 40 751.03 €
- Dépenses réalisées : 30 635.40 €
- Résultat de l'exercice : **10 115.63 € (excédent)**

- o Fonctionnement : Ex précédent : - 219.77 €
Exercice 2008 : 304 204.37€
Résultat de clôture : 303 984.60€
- o Investissement : Ex précédent : - 10 115.63 €
Exercice 2008 : 10 115.63 €
Résultat de clôture : 0€

Résultat cumulé : 303 984.60 €

Le compte administratif 2008 « Lotissement la Bruyère » est adopté à l'unanimité par les membres présents. (vote pour : 13 vote contre : // abstention : //)

Vote du compte administratif « Assainissement » 2008 :

Mr Robillard, Maire Adjoint, présente le compte administratif 2008 de Monsieur LE BARRON. Il s'équilibre comme suit :

Section d'Exploitation

- Recettes réalisées : 58 065.13€
- Dépenses réalisées : 46 090.26 €
- Résultat de l'exercice : **11 974.87 € (excédent)**

Section d'Investissement :

- Recettes réalisées : 16 285.75 €
- Dépenses réalisées : 18 116.62 €
- Résultat de l'exercice : **- 1 830.87 € (déficit)**

- o Exploitation : Ex précédent : 83 525.79€
Exercice 2008 : 11 974.87€
Résultat de clôture : 95 500.66€
- o Investissement : Ex précédent : 46 518.65€
Exercice 2008 : - 1 830.87€
Résultat de clôture : 44 687.78€

Résultat cumulé : 140 188.44 €

Le compte administratif 2008 « Assainissement » est adopté à l'unanimité par les membres présents.
(vote pour : 13 vote contre : // abstention : //)

Compte de gestion 2008 de la commune :

Le compte de gestion de l'exercice 2008 présenté par monsieur FUSEE, trésorier principal de la trésorerie de Caen Ouest, en concordance avec les chiffres du compte administratif de Monsieur le Maire, est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

Compte de gestion 2008 du « Lotissement la Bruyère » :

Le compte de gestion de l'exercice 2008 présenté par monsieur FUSEE, trésorier principal de la trésorerie de Caen Ouest, en concordance avec les chiffres de compte administratif de Monsieur le Maire, est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

Compte de gestion 2008 de l'assainissement :

Le compte de gestion de l'exercice 2008 présenté par monsieur FUSEE, trésorier principal de la trésorerie de Caen Ouest, en concordance avec les chiffres du compte administratif de Monsieur le Maire, est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

Affectation du résultat 2008 de la commune :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2008 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2008 d'un montant de 279 333.31 € € et constatant que :

- L'état des Restes à Réaliser s'élève au 31/12/08 à 7 718.07 €
- La section Investissement présente un déficit de 3 261.78€

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

- D'affecter la somme de 10 979.85 € en recettes d'investissements, article 1068
- De reporter le solde soit 268 353.46 € en recettes de fonctionnement, ligne 002

Affectation du résultat 2008 du « Lotissement la Bruyère » :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2008 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2008 d'un montant de 303 984.60 €, le Conseil Municipal , à l'unanimité, décide de reporter cet excédent en report ligne 002 Recettes de Fonctionnement.

Affectation du résultat 2008 de l'assainissement:

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2008 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2008 d'un montant de 95 500.66 €, le Conseil Municipal , à l'unanimité, décide de reporter cet excédent en report ligne 002 Recettes de Fonctionnement.

Budget Primitif 2009 de la commune :

Monsieur le Maire présente le budget pour l'exercice 2009 qui s'équilibre comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 293 284 .86 €
Dépenses et recettes d'investissement : 251 479.85 €

Les taux fixés pour les diverses taxes locales sont les suivants :

- Taxe d'habitation = 11.89 %
- Taxe foncier bâti = 25.64 %

- Taxe foncier non bâti = 34.91 %
- Taxe professionnelle = 8.29 %

Soit une augmentation de 1.50 % pour chaque taxe.

Le projet de budget ainsi présenté est soumis aux voix et adopté à l'unanimité par les membres présents. (vote pour : 14 vote contre : // abstention : //)

Budget Primitif 2009 « Lotissement la Bruyère » :

Monsieur le Maire présente le budget pour l'exercice 2009 qui s'équilibre comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 303 984.60 €
Dépenses et recettes d'investissement : 0 €

Le projet de budget ainsi présenté est soumis aux voix et adopté à l'unanimité par les membres présents. (vote pour : 14 vote contre : // abstention : //)

Budget Primitif 2009 « Assainissement » :

Monsieur le Maire présente le budget pour l'exercice 2009 qui s'équilibre comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 151 021.66 €
Dépenses et recettes d'investissement : 122 021.00€

Le projet de budget ainsi présenté est soumis aux voix et adopté à l'unanimité par les membres présents. (vote pour : 14 vote contre : // abstention : //)

Enveloppe indemnitaire du personnel communal, année 2009 :

Mr Le Barron demande à son Conseil Municipal l'octroi d'une enveloppe indemnitaire de 11 364.96 € pour l'année 2009 pour le règlement des primes I.A.T à compter du 1^{er} mars 2009.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

Questions diverses :

Mr le Maire donne lecture d'un courrier de la mairie de St André sur Orne, au sujet du projet de révision de son Plan Local d'Urbanisme. Il lit l'arrêté du projet. Celui ci ayant été adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal de St André sur Orne, le Conseil Municipal de Feguerolles Bully n'émet aucune observation particulière quant au projet présenté.

Mr le Maire donne lecture d'un courrier d'un administré de Bully qui souhaiterait que l'interdiction de stationner sur les trottoirs Route du Pont du Coudray puisse faire l'objet d'un aménagement en matière d'horaire. Mr le Maire propose que la commission travaux se rende sur place pour examiner les possibilités d'aménagement.

La séance est levée à 22h10.

Pour extrait en mairie,
Le 31/03/09

Le Maire, Gérard LE BARRON